

**Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Communal de Grandson
à l'Hôtel de Ville le 2 mai 2019**

Président : M. Jacques-André Helfer
Présents : 7 municipaux
Excusés : Mme Eismann Billet Juliane, Helfer Nicole, Margot Claire-lise, Stucki Natacha et MM. Corboz Christophe, Lüthi Florian, Party Raphaël, Périllard Jean, Rangel Carlos, Trolliet Daniel

Le quorum est atteint, le Conseil peut délibérer valablement.

Le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2018 est adopté à la majorité.

L'ordre du jour modifié est accepté comme suit :

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.
2. Assermentation d'un nouveau membre.
3. Communications de la Municipalité.
4. Communications des représentants des associations intercommunales.
5. Résolution de M. Sébastien Deriaz et consorts (Décharge « Les Echatelards » : la population n'a pas eu son mot à dire !). Rapport de la commission.
6. Modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (préavis n° 612/19). Nomination de la commission.
7. Renouvellement des logiciels informatiques communaux (préavis n°613/19). Nomination de la commission.
8. Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant (préavis n° 614/19). Nomination de la commission.
9. Terrains de football – mise en conformité du terrain B et de l'éclairage (préavis n° 616/19). Nomination de la commission.
10. Motion pour la création d'un fonds communal pour le développement durable.
11. Motion Evelyne Perrin et Laetitia Jaccard Gaspar au nom du groupe Socialiste et Verts « La Rue Basse étouffe ».
12. Postulat « pour un marché nocturne à Grandson ».
13. Postulat « pour des jetons de présence en faveur du commerce local ».
14. Propositions individuelles.

1. Communications du Bureau du Conseil Communal.

[M. le Président](#) lit un courrier de la Ludothèque concernant le versement des jetons de présence. Il lit ensuite le courrier de démission de M. Raoul Payot. Il lui souhaite plein succès pour la suite de son parcours.

2. Assermentation d'un nouveau membre.

[M. le Président](#) donne lecture de l'Article 5 du Règlement du Conseil Communal et M. Christian Maillefer prête serment.

3. Communications de la Municipalité.

[Mme Nathalie Gigandet](#) informe que le wifi de la zone du port a été optimisé, permettant ainsi un meilleur accès.

Pour la troisième année consécutive, la Municipalité soutient l'organisation d'un centre aéré pour les enfants de Grandson et de son arrondissement scolaire. Celui-ci aura lieu les 2 premières semaines de juillet à la buvette du foot et affiche déjà complet. 48 places étaient disponibles et 23 sont occupées par des enfants de Grandson. Elle remercie le football club pour la mise à disposition de la buvette ainsi que les sociétés locales qui viendront animer ses journées.

Les places de jeux du Pécos ont été réaménagées. Le jeu d'eau a été complètement transformé et refait avec du bois communal provenant des robiniers qui étaient derrière la petite chapelle sur la place du Château. Elle remercie le bucheron, M. Cuhe, ainsi que l'entier du service des travaux pour leur travail. Sur la deuxième place de jeu derrière le club de tennis, le vieux jeu qui était en arceaux a aussi été remplacé par une place de jeux plus attractive.

Comme annoncé lors du dernier Conseil, l'étang de Corcelettes a entièrement été revitalisé entre mi-janvier et mi-février. Des panneaux d'information vont être posés ainsi qu'une clôture afin de préserver ce site d'importance nationale pour la reproduction des batraciens.

[M. Dominique Willer](#) indique la reprise de l'Urban Training dès le lundi 6 mai à 18h30.

Le container sur la place du Château contient une fresque de la bataille de Morat et restera 1 à 2 mois. Un vernissage aura lieu le 3 mai 2019 à 11h.

[Mme Evelyne Perrinjaquet](#) indique que les WC publics de la place du Château sont en cours de rafraîchissement (enfin). Les murs et les plafonds ont été repeints. Les cuvettes et les lunettes des WC seront également remplacées ainsi que les lavabos et les robinets. Compte tenu que cet édifice est voué à la démolition à moyen terme, de gros frais ne seront pas engagés et pour cette raison aucun nouveau carrelage ne sera posé ni au sol ni au mur.

[M. Antonio Vialatte](#) indique, concernant Agglo Y et son accès Nord partant de la sortie d'autoroute vers Corcelettes par la route cantonale à travers Grandson jusqu'au pont sur le Bey et puis pour la suite sur Montagny jusqu'à l'entrée d'Yverdon, que l'ensemble des projets sur la commune de Grandson sont quasiment ficelés et la Municipalité espère pouvoir mettre l'ensemble des dossiers à l'enquête (Sous-Vigne, la traversée des Tuileries jusqu'au pont sur la Brinaz) après les vacances d'été. Les mesures d'allègement du bruit seront mises en même temps étant donné qu'une étude sur le bruit routier a été menée. Elle concerne essentiellement la RC cantonale depuis les Tuileries jusqu'à Corcelettes (Bru à peu près). La mobilité douce de Borné-Nau à la place du Château se fera également en même temps ainsi que le projet de réaménagement des Tuileries.

Concernant la mise à l'enquête de la zone préservée de Corcelettes, la procédure est exactement la même que pour un plan d'affectation : préavis, traitement des oppositions le cas échéant, passage devant le Conseil pour acceptation et si c'est le cas, passage devant l'assemblée du Département Territorial pour acceptation et confirmation de cette zone préservée.

Concernant le PPA Vieille Ville, les trois oppositions ont été retirées. Le préavis va bientôt arriver pour acceptation.

Le PPA de la Poissine a passé l'ultime contrôle et le feu vert du SDT a été reçu pour la mise à l'enquête. Le dossier est en cours de finalisation et devrait être mis à l'enquête avant l'été si tout se passe bien.

Concernant l'ECF la Brinaz, si l'on se promène sur le chemin du bord du lac, on peut apercevoir le tronçon aval, c'est-à-dire le tronçon entre le pont sur la Brinaz qui est sur le cheminement du bord du lac et la voie CFF. Il y a un petit panneau explicatif. On voit déjà l'emprise que va prendre le cours d'eau du côté gauche. Cela permettra de retenir les futurs débordements le cas échéant.

[Mme Christine Leu Métille](#) informe brièvement concernant l'éclairage public. L'eau et l'électricité faisant rarement bon ménage, des avis de remise en conformité concernant l'éclairage du port et de la digue sont parvenus à la Municipalité. A force de rechercher des solutions multiples, il s'avère que l'éclairage de la nouvelle digue situé dans les 19 petits hublots sont constamment sujet à de l'humidité et la transformation de cet aménagement est vraiment couteux. Un essai sera fait cette saison d'arrêter cet éclairage sur la digue extérieur (nouvelle digue) et sur l'autre tronçon. Des transformations auront également lieu pour mettre en conformité.

Les éclairages du passage sous voie qui relie la place de la Gare au port sont dorénavant en LED et ont permis de réduire drastiquement la consommation en électricité

Dans le quartier de Péroset, l'éclairage sera éteint de 23h à 5h du matin.

[M. le Syndic](#) passe la parole à M. Eric Beauverd, secrétaire municipal, qui présente le nouveau site internet de la commune, en ligne depuis le 01.05.2019.

[M. Eric Beauverd](#) présente les quelques changements et/ou ajouts, notamment le nouveau logo de la commune de Grandson qui va fleurir un peu partout sur les documents officiels, les courriers, etc. Un des gros changements est le site internet car il a été orienté pour l'utilisateur afin que les informations soient faciles à trouver et également donner plus de visibilité aux sociétés locales en leur donnant la possibilité d'annoncer des événements et des manifestations. Sur la première page ainsi que sur toutes les autres, on retrouvera toujours les six rubriques qui sont les plus fréquemment demandées ou en tout cas consultées sur le site internet.

Un encart rouge « événements/informations importants » apparaît uniquement quand des informations importantes sont à communiquer.

L'accès aux prochaines manifestations agendées sont visible sur le calendrier de l'année. Dorénavant, la possibilité de s'inscrire à une newsletter est donnée. Il suffit de mettre son adresse mail pour avoir accès aux informations qui arriveraient entre les 2 publications du journal communal.

L'achat des cartes journalières CFF est toujours possible via le secrétariat communal mais également via le site internet en cliquant sur le logo, qui ouvre un calendrier. Les dates en rouge sont déjà vendues, les jours en vert sont toujours libres, avec le nombre de cartes encore disponibles. En cliquant dessus, une boutique en ligne s'ouvre où l'on peut acheter les cartes CFF et les payer par postcard, mastercard, etc. et comme nouvelle prestation la commune les envoie par poste en courrier B aux personnes qui le souhaitent.

Cette prestation a aussi été étendue pour la réservation des salles. Toutes les salles, y compris celles qui ne sont pas gérées par la commune, dans un souci de mettre en avant les autres salles qui se trouvent sur le territoire communal, s'y trouvent. Si, par exemple, on prend pour le refuge, on arrive aussi sur une présentation du site du refuge avec la possibilité de voir différentes photos, la possibilité de voir les options que l'on a dedans, tel que vaisselle et lave-vaisselle. La seule différence entre les cartes CFF et les salles, c'est que c'est une demande et que le contrat sera toujours signé avec une collaboratrice de l'administration communale.

Il y a également toute une page sur les préavis et les rapports où l'on retrouve les derniers comptes, les derniers rapports de gestion, ainsi que tous les différents préavis par ordre chronologique que l'on peut télécharger.

La partie pilier public a aussi été développée. On retrouve toujours le doublon du pilier public physique que l'on a dans différents points de la commune. On a aussi intégré la partie Mapnv avec les différents emplacements géographiques des enquêtes avec la possibilité de télécharger le plan de situation etc.

On a la vue complète du calendrier des événements selon le type d'événements (assemblée générale, événements sportifs, manifestations culturelles, ...) et quand on clique dedans, on a toujours un petit visuel qui détaille la date et l'heure, si c'est ou non payant, qui est la société organisatrice, la personne de contact. C'est justement à cet endroit-là que les sociétés locales ont la possibilité d'annoncer spontanément leur manifestation, en remplissant elles-mêmes online les champs, en fournissant des photos et/ou vidéos qui seront validées par l'administration pour la maîtrise de ce qui est publié.

Dans la partie « guichet virtuel » on recense tous les formulaires, documents, etc. Le même onglet existe aussi pour ce qui est règlements, directives et autres. On a des formulaires qui sont intégrés dans le site internet que les gens remplissent et ça arrive directement dans l'outil communal informatique et pour d'autres, tous les formulaires et documents papiers pdf téléchargeables ont été uniformisés aussi pour avoir le même visuel, le même rendu.

Voici le premier journal officiel que les citoyens auront le plaisir de recevoir en tout ménage au mois de juin. Il est composé de huit pages qui font la part belle aux communications des autorités, aux événements et à l'agenda des manifestations.

[M. le Syndic](#) remercie le secrétaire communal pour son travail. L'avantage de ce système est qu'il est gérable pratiquement entièrement par l'administration.

Concernant le projet éolien des Grandsonnaz, M. le Syndic lit un communiqué qui a été l'objet d'une communication auprès des communes territoriales concernées : « le projet parc éolien de la Grandsonnaz, porté depuis ses débuts 2009 par les communes territoriales de Bullet, Fiez, Fontaines-sur-Grandson et Mauborget ainsi que par celle de Grandson en tant que propriétaire foncier, a connu une nouvelle étape importante le mercredi 10 avril 2019. En effet, rassemblées à Bullet, toutes les communes ont signé les documents du dossier Plan d'affectation à valeur de permis de construire intercommunal pour l'examen préalable complémentaire 2 par les services cantonaux en vue de sa mise à l'enquête prochaine. Les 7 exemplaires du dossier comprenant notamment le plan de situation, l'étude complète de l'impact sur l'environnement, les études annexes, tous les plans nécessaires pour le permis de construire, ainsi que le règlement du PAPC ont été déposés au secrétariat du service du développement territorial à Lausanne le jeudi 11 avril dernier. L'affaire tient désormais aux services cantonaux concernés d'analyser la totalité du dossier et de nous faire leur retour. Suite à cela, le dossier sera finalisé en vue de la mise à l'enquête publique, laquelle est espérée, après plus de dix ans d'études, pour le premier semestre 202.

Comme cela a été le cas avec la proposition à nos populations respectives de visiter le chantier du parc Mont-Crosin en 2016, ou lors de la mise en place du parcours didactique sur le site du projet durant 3 mois et demi l'été passé, nous autres, communes territoriales et propriétaires, sommes à l'entière disposition pour tout renseignement. D'autres actions de communications / informations seront mises en place au cours des prochains mois. »

Etat de situation du projet de construction de Borné-Nau : La Municipalité a tenu à faire un communiqué tout ménage concernant les perturbations de circulation qu'engendre les diverses constructions et aménagements du périmètre de Borné-Nau. Il faut déplacer quelques conduites techniques souterraines situées sur l'emprise du bâtiment multi-usages. Ces travaux ont dû être coordonnés pour limiter au maximum les entraves et perturbations des usagers de la route de Borné-Nau. L'accès pour les services du feu ne peut bien entendu être bloqué à aucun moment. Ces travaux se déroulent jusqu'à fin juin voir début juillet et à la fin de ceux-ci, la route de contournement nouvelle de Borné-Nau permettra alors la démolition de la route provisoire réalisée pour la construction de Borné-Nau A. Ces travaux sont également liés à la réalisation du centre sportif et permettent de terminer la conduite déplacée de la Merveilleuse. Un microgrid a pu être mis en place sur tout le périmètre d'utilité public, en collaboration avec la Romande Energie, qui réalisera l'entier des panneaux à installer sur les bâtiments multi-usages et de la salle triple. Ceci permettra aussi de calculer pour permettre l'approvisionnement des bâtiments communaux scolaires, voire de la voirie, avec la propre énergie solaire sur le maximum de toits. Comme c'est un microgrid, cette entité permet d'acheter en tant que gros consommateur l'énergie pour le solde nécessaire en appel d'offre sur les réseaux et non uniquement à la Romande Energie. Il y aura à la fois notre propre production qui devrait couvrir entre 35 et 40% des besoins énergétiques de tous ces bâtiments via les panneaux solaires et pour le reste d'acheter une énergie négociée sur le tarif public. Ceci est réalisé avec le financement Romande Energie, en partenariat public/privé.

La SA en création devrait voir son conseil d'administration être convoqué ces prochains jours, pour la mise en place et la signature définitive de la constitution de la SA sur le mois de mai.

4. Communications des représentants des associations intercommunales.

La parole n'est pas demandée.

5. Résolution de M. Sébastien Deriaz et consorts (Décharge « Les Echatelards » : la population n'a pas eu son mot à dire !). Rapport de la commission.

Rapporteur : M. Olivier Reymond (voir annexes).

Vote sur la prise en considération de la résolution : acceptée à la majorité

[M. Hervé Cornaz](#) tient avant tout à remercier la commission pour son travail. Cependant il souhaiterait modifier le titre de la résolution en « Décharge Les Echatelards : déficit de communication ! », afin que le titre soit cohérent avec le texte.

Vote sur l'amendement de M. Hervé Cornaz : accepté à la majorité

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'acceptation de la résolution : accepté à la majorité.

Séance du Conseil communal du 02.05.2019

[M. le Syndic](#) souhaite formellement, à titre de clarté dans la décision, que le texte de la résolution adoptée par le Conseil, soit marqué en entier dans le PV.

Résolution du Conseil communal de Grandson adressée à Madame Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) et ses chef-fe-s de services

« Décharge Les Echatelards : Déficit de communication ! »

Madame la Conseillère d'État, Mesdames et Messieurs les Chef-fe-s de service,

Depuis plusieurs années, le territoire et les finances de notre région et de notre commune ont été sollicités à de multiples reprises par des exigences cantonales. Avec ce projet de décharge contrôlée d'importance supra-cantonale, les membres du Conseil communal et la population de Grandson se voient mis devant le fait accompli et devront renoncer à une surface appréciée des habitants. L'impact de cette infrastructure étant important pour la population présente et future, la communication aurait dû être bien plus anticipée et mieux élaborée.

De plus, l'article 2 de la LATC révisée, entrée en vigueur le 1er septembre 2018, prévoit que « Les autorités veillent à informer et à faire participer la population conformément à l'article 4 LAT » et que « Les projets de plan ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative. » Compte tenu de l'emprise du projet et de toutes les atteintes potentielles à la tranquillité de ces lieux, à la qualité de notre paysage, de notre air et de nos eaux, nous dénonçons par la présente la communication lacunaire des autorités cantonales et l'absence de processus participatif.

Face à une grogne largement prévisible qui s'est exprimée au travers de près de 1400 oppositions, nous regrettons que notre commune, administration et autorités se soient vues forcées de gérer seules les réactions générées par ce projet.

Grandson, le 10 mai 2019

6. Modification du règlement communal sur l'évacuation et l'épuration des eaux (préavis n° 612/19). Nomination de la commission.

3 membres

Denis Villars
Nicolas Perrin
François Gonin

3 suppléants

Julianne Eismann Billet
Chantal Bovay
Pierre-André Genier

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain Conseil

Délégué municipal : Mme Christine Leu Métille

7. Renouvellement des logiciels informatiques communaux (préavis n° 613/19).

Nomination de la commission.

5 membres

Sébastien Deriaz

Rachel Miaz

Pavel Pospisil

Hervé Cornaz

Serge Perrier

3 suppléants

Michel Maillefer

Natacha Stucki

Pierre André Délitroz

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : un prochain Conseil

Délégué municipal : M. le Syndic

8. Rénovations et transformations de la salle des Quais et du restaurant (préavis n° 614/19). Nomination de la commission.

5 membres

Laetitia Jaccard Gaspar

Delani Décoppet

Olivier Reymond

Pierre-Alain Meyer

Pierre André Délitroz

3 suppléants

Claire-Lise Margot

Hervé Cornaz

Jean-Marc Hediger

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain Conseil

Délégué municipal : Mme Evelyne Perrinjaquet

9. Terrain de football – mise en conformité du terrain B et de l'éclairage (préavis n° 616/19). Nomination de la commission.

5 membres

Pierre-André Genier

Michel Emmel

Hervé Cornaz

Daniel Trolliet

Melissa Margot

3 suppléants

François Gonin

Pierre-Alain Meyer

Delani Décoppet

Vote : accepté à l'unanimité.

Délai pour rapporter : prochain Conseil

Délégué municipal : M. Dominique Willer

10. Motion pour la création d'un fonds communal pour le développement durable.

[M. Sébastien Deriaz](#) donne lecture de sa motion (voir annexes).

[Mme Carole Schelker](#) remercie le motionnaire de mettre une fois de plus sur le devant de la scène ses questions qui nous préoccupent tous depuis plusieurs années. Elle tient à relever qu'à l'initiative de la Municipalité parfois encouragée par le législatif, plusieurs actions qui vont dans ce sens ont eu lieu ces dernières années, tel que les panneaux solaires sur la salle des Quais ou la commune est précurseur. L'économie d'énergie avec les lumières LED, le chauffage au bois avec du bois suisse, voir même local qui sera utilisé dans cette nouvelle chaufferie, on a aussi le quartier de Fiez-Pittet qui est un réel quartier durable et dans les communications de la Municipalité, il semblait y avoir quatre objets qui sont en cours de procédure, en cours de réalisation et qui pourraient faire partie des objets cités dans cette motion. Il semble qu'il y ait déjà des choses qui sont réalisées, mais elle rejoint tout à fait la motion et pense que les questions climatiques et développement durables sont extrêmement importantes. Il faut aller dans ce sens. Toutes les décisions doivent maintenant prendre en considération ces éléments très importants. En lisant cette motion, de nombreuses questions restent ouvertes, tel que l'alimentation de ce fond, le règlement lié à l'utilisation du fond, etc. C'est vrai que le développement durable, par définition, est une notion extrêmement floue et vaste et dans la liste à puce, on est encore plus vaste que la notion de développement durable elle-même. Quant à cette question importante, il semble qu'une commission pourrait se pencher sur cette problématique et voir quelles sont les opportunités qui peuvent être sortie de toute cette problématique. Parmi les objets cités, on voit que certains font déjà l'objet de subventions, que ce soit au niveau de l'agglo, cantonal ou même de la Confédération. Elle regrette que d'autres partis politiques n'aient pas signé cette motion. Mme Schelker demande le renvoi en commission.

[M. Denis Villars](#) souhaite rappeler en complément qu'il existe une commission consultative au niveau de l'énergie, présidée par Mme Christine Leu Métille. La commune est déjà sensible à de nombreux points qui sont sur cette motion et M. Villars invite les personnes sensibles à ces points de communiquer avec les représentants de cette commission afin d'en discuter puisque l'on soutient les projets régionaux tel que « région énergie ».

[M. le Syndic](#) indique qu'il faut voter sur le renvoi en commission.

Vote sur le renvoi en commission : plus de 10 personnes l'acceptent

[Mme Evelynne Perrin](#) souhaite poser une question de compréhension : le vote qui vient d'avoir lieu est-il concernant la prise en considération de la motion ou une commission qui va étudier les sujets abordés par la motion ?

[M. le Président](#) répond que c'est sur la prise en considération de la motion.

Nomination de la commission :

5 membres

Jonathan Payot

Didier Brocard

Thomas Mc Mullin

Ludovic Longchamp

François Gonin

Denis Villars

Yannick Schelker

Brenda Tuosto

Jean-Marc Hediger

La commission est nommée à l'unanimité

La Municipalité demande à être présente lors des séances.

**11. Motion Evelyne Perrin et Laetitia Jaccard Gaspar au nom du groupe Socialiste et Verts
« La Rue Basse étouffe ».**

[Mme Evelyne Perrin](#) donne lecture de la motion (voir annexes).

[M. Michel Emmel](#) pense que tout le monde est d'accord pour savoir que cette rue Basse est un problème pour tout le monde. C'est vraiment un sujet qui est très important et propose que l'on renvoie en commission ce dossier important.

[M. le Président](#) demande aux motionnaires si cette motion est munie de cinq signatures.

[Mme Evelyne Perrin](#) indique que pour une motion une signature suffit.

[M. le Syndic](#) indique qu'il en faut cinq.

[M. le Président](#) demande, comme le Bureau du Conseil n'a pas en sa possession l'original de la motion, si la motion a bien les cinq signatures.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique que, pour une motion, un seul membre du Conseil peut être dépositaire. En revanche pour une interpellation cinq signatures sont nécessaires.

[M. le Président](#) demande où il a trouvé cette information.

[M. Sébastien Deriaz](#) répond que c'est dans le règlement.

[M. le Président](#) propose 5 minutes d'interruption afin d'éclaircir ce petit flou et demande que l'on amène les documents signés.

[M. le Président](#) indique la reprise de séance et confirme que la motion et le postulat n'ont pas besoin de cinq signatures. L'interpellation quant à elle doit être munie de cinq signatures de membres du Conseil.

La discussion est rouverte sur la prise en considération de cette motion.

[M. le Syndic](#) donne lecture de la deuxième ligne du règlement et indique que si un membre du Conseil demande de renvoyer une motion à une commission, il ne faut pas de discussion supplémentaire.

Vote sur le renvoi de la motion à une commission : accepté par plus de 10 conseillers

Nomination de la commission :

5 membres

Denis Villars	Niklaus Schäfer
Ian Ashdown	
Evelyne Perrin	Brenda Tuosto
Laetitia Jaccard Gaspar	
Jean-Marc Hediger	Serge Perrier

La commission est nommée à l'unanimité

La Municipalité demande à être présente lors des séances.

12. Postulat « Pour un marché nocturne Grandson »

[M. Olivier Reymond](#) donne lecture du postulat (voir annexes).

La parole n'est pas demandée.

Vote sur la prise en considération du postulat : accepté à la majorité.

13. Postulat « Pour des jetons de présence en faveur du commerce local ».

[M. Olivier Reymond](#) donne lecture de son postulat (voir annexes)

[M. René-Pierre Deriaz](#) indique qu'il y a confusion entre «jetons de présence », qui sont les CHF 20.- par séance du Conseil communal et les indemnités horaires ou par rapport pour les commissions. Les conseillères et conseillers socialistes doivent verser à la caisse du PS, selon les statuts, deux jetons de présence au Conseil ainsi qu'une cotisation élevée correspondant environ à la valeur des indemnités reçues pour les séances de commissions.

De plus, tous les conseillers et conseillères de cette assemblée versent les jetons de présence de la dernière séance de l'année à une association choisie par le Président.

Il faut aussi tenir compte du problème de beaucoup de jeunes conseillères et conseillers qui ont des frais de garde pour les enfants pendant les séances du Conseil ainsi que pendant les commissions.

Si l'idée de se servir dans les commerces locaux a été bien reçue en lieu et place d'argent comptant paraît être une solution pour bon nombre de personnes, elle paraît difficile à mettre en place et dévoreuse d'une ressource tout aussi bienvenue pour les conseillères et conseillers qui doivent payer des cotisations en relation avec leur activité politique ainsi que des frais de babysitteur le cas échéant.

M. Deriaz propose donc, au nom de la majorité du groupe PS et Verts, de rejeter le postulat « Pour des jetons de présence en faveur du commerce local » tout en précisant que consommer local est un but poursuivi par nombre de conseillères et conseiller.

[M. Olivier Reymond](#) trouve dommage de ne pas donner ce signal de soutien aux commerces locaux pour des motifs qui restent clairement partisans. Il comprend qu'il y ait des frais auprès du parti mais malgré tout il défend avant tout les commerces et la population de Grandson avant un parti.

[Mme Laetitia Jaccard Gaspar](#) indique clairement que l'on ne fait pas de la politique dans le but de s'enrichir, cependant avoir la liberté de jouir des jetons de présence comme bon nous semble paraît assez essentiel. De plus, objectivement, les conseillers et conseillères sont quand-même très souvent dans les commerces locaux. Ce postulat la dérange un peu, sans pour autant manquer de soutenir les commerces locaux, mais produire des bons, faire des décomptes, ceci emploiera du personnel communal pour peu de choses.

[M. Jonathan Payot](#) soutient clairement le postulat de M. Reymond et pense que chacun fait au moins une fois par année des courses dans les commerces locaux et l'opportunité de dépenser ces bons se présentera d'une manière ou d'une autre.

[Mme Carole Schelker](#) indique que M. Jonathan Payot lui a enlevé les mots de la bouche. Ce n'est pas un hold-up. Elle voit les conseillers régulièrement dans les commerces locaux et a l'impression que cet argent est « déjà » dépensé dans les commerces. Elle y voit plus un signal vis-à-vis de l'ensemble de la population. Ce n'est pas les quelques centaines voire milliers de francs qui seront injectés dans les commerces locaux, c'est un message qui est transmis à la population, à la presse qui est ici, cela va se savoir. Les politiques veulent soutenir les commerces locaux. Il y a un signal que l'on peut donner à la population pour consommer local. Cet argent ne sera pas un argent supplémentaire à dépenser dans les commerces, il y est déjà dépensé. En ce qui concerne les tracasseries administratives cela se fait ailleurs et ça semble assez simple à mettre en place.

[M. Sébastien Deriaz](#) indique que s'il s'agit d'un outil de communication, mieux vaut agir par l'acte que de recevoir des bons qui seraient utilisables uniquement dans les commerces de Grandson, autant y aller tout simplement.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur la prise en considération du postulat : accepté à la majorité.

14. Propositions individuelles.

M. Denis Villars revient sur le point numéro 4 de la décharge des Echatelards et souhaite savoir, par curiosité personnelle, quel est le pourcentage d'opposition de Grandson sur les 1'400 désignés sur la lettre ?

M. Antonio Vialatte n'a pas le chiffre officiel en tête, mais selon les premiers décomptes il s'agit d'à peu près 200 oppositions sur Grandson.

Mme Laetitia Jaccard Gaspar a une question sur le panneau noir qui a été posé juste sur la place avant le petit passage clouté qui mène au lac. Est-ce définitif ? Car les indications ne sont vraiment pas très claires dessus.

M. Dominique Willer indique qu'il s'agit d'un prototype pour la signalétique de Grandson qui va prochainement être enlevé. Une visite du territoire pour voir exactement où l'on va poser ces totems et cette nouvelle signalétique a été organisée.

M. Sébastien Deriaz souhaite savoir, maintenant que la commune a un site internet flambant neuf, s'il est prévu de mettre en ligne les archives avant 2015.

M. le Syndic indique que ce travail est prévu, mais il prendra plus de temps car il faut décortiquer chaque procès-verbal. Mme Dupont fait cela actuellement, en prenant les PV du Conseil communal, les annexes que sont les rapports de commissions, les lier au préavis, puis les documenter. Il se peut que tout ne soit pas fait, mais on remontera aussi loin que possible. L'idée est d'avoir un site qui permet à tout un chacun d'avoir accès à l'information. Et peut-être qu'on se souviendra ainsi qu'un plan directeur communal génère un certain nombre de visions stratégiques sur le développement notamment routier.

La parole n'est plus demandée.

La séance est levée à 21h36

Le Président :



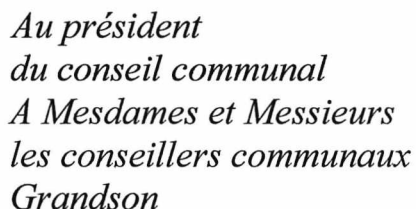
Jacques-André Helfer



La Secrétaire :



Nathalie Cattin Rich



A. Pillet
Anusha & G. Lattley
Christophe
P. Struchiner

Au Conseil Communal de Grandson

Rapport de la commission chargée d'étudier la résolution « Décharge "Les Echatelards" : la population n'a pas eu son mot à dire ! »

La commission ad hoc nommée lors de la séance du 13 décembre 2018 et composée des membres soussignés, s'est réunie à deux reprises. La première fois le 4 mars, puis une seconde fois le 8 avril, en présence de M. Antonio Vialatte, représentant la Municipalité. Nous le remercions de sa présence et des réponses fournies à cette occasion.

Le projet de décharge a suscité passablement de réactions au sein de la population, mais aussi du Conseil communal de Grandson, et notamment au sujet de la communication sur ce dossier. Ainsi, M. Sébastien Deriaz a soumis une première version de sa résolution au Conseil communal le 13 décembre dernier. Celle-ci a été renvoyée en commission pour une étude plus approfondie, et un débat interpartis autour de ce texte.

Les membres désignés se sont ainsi réunis le 4 mars, sans présence municipale. Cette première soirée a permis de procéder à un remaniement du texte. La deuxième soirée du 8 avril s'est déroulée en présence d'un délégué municipal et s'est conclue par une dernière modification du texte.

Ces deux rencontres ont ainsi permis de clarifier l'objectif de ce texte. En effet, il n'avait pas pour visée de s'opposer au projet en tant que tel, mais portait sur la manière dont le canton s'est (dé)chargé de la communication dans ce dossier. Une information parcimonieuse a laissé le champ libre à de nombreuses réactions sur les réseaux sociaux et une certaine désinformation. En outre, le personnel communal s'est retrouvé face à une importante surcharge de travail, ainsi qu'à quelques opposants virulents. La Municipalité elle-même fera d'ailleurs état de son mécontentement aux services de Mme De Quattro pour le peu de soutien fourni.

Fondée sur ce qui précède, et dans le but d'appuyer la Municipalité dans sa démarche, la commission vous propose d'accepter cette résolution telle que modifiée par cette commission. Elle demande en conséquence au Conseil communal de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE GRANDSON, ouï le rapport de sa commission et considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour :

Décide d'accepter la résolution « Décharge "Les Echatelards": la population n'a pas eu son mot à dire ! ».

Anthony Perret



Pavel Pospisil



Olivier Reymond



Pierre-André Genier



Sébastien Deriaz



Ludovic Longchamp



Evelyne Perrin (suppléante)



Grandson, le 26 avril 2019

Résolution du Conseil communal de Grandson adressée à Madame Jacqueline de Quattro, Cheffe du Département du territoire et de l'environnement (DTE) et ses chef-fe-s de services

Décharge "Les Echatelards": la population n'a pas eu son mot à dire !

Madame la Conseillère d'État, Mesdames et Messieurs les Chef-fe-s de service,

Depuis plusieurs années, le territoire et les finances de notre région et de notre commune ont été sollicités à de multiples reprises par des exigences cantonales. Avec ce projet de décharge contrôlée d'importance supra-cantonale, les membres du Conseil communal et la population de Grandson se voient mis devant le fait accompli et devront renoncer à une surface appréciée des habitants. L'impact de cette infrastructure étant important pour la population présente et future, la communication aurait dû être bien plus anticipée et mieux élaborée.

De plus, l'article 2 de la LATC révisée, entrée en vigueur le 1er septembre 2018, prévoit que « Les autorités veillent à informer et à faire participer la population conformément à l'article 4 LAT » et que « Les projets de plan ayant des incidences importantes sur le territoire font l'objet d'une démarche participative. » Compte tenu de l'emprise du projet et de toutes les atteintes potentielles à la tranquillité de ces lieux, à la qualité de notre paysage, de notre air et de nos eaux, nous dénonçons par la présente la communication lacunaire des autorités cantonales et l'absence de processus participatif.

Face à une grogne largement prévisible qui s'est exprimée au travers de près de 1400 oppositions, nous regrettons que notre commune, administration et autorités se soient vues forcées de gérer seules les réactions générées par ce projet.

Motion pour la création d'un fonds communal pour le développement durable

Contexte

Les villes d'Yverdon, Bussigny ou Orbe mais aussi des communes plus petites comme Penthalaz ou Giez se sont dotées de fonds communaux destinés au développement durable.

Par la présente, les motionnaires demandent à la Municipalité la création d'un fonds communal pour le développement durable. Celui-ci devra être accompagné d'un plan d'actions et d'un règlement régissant ce fonds.

Fonds communal pour le développement durable

Ce fonds devra être ouvert à des projets provenant tant de la commune via son plan d'actions, d'entités privées (associations, clubs, fondations, etc.) que de personnes physiques domiciliées sur la commune. Nous laissons à la Municipalité le soin de déterminer la meilleure manière d'alimenter ce fonds, éventuellement en lien avec la "Redevance Romande Energie" (compte 220.411.1 doté d'un montant de CHF 98'000 au budget 2019).

Plan d'actions stratégique

Un plan d'action définira les lignes directrices pour une utilisation judicieuse du fonds par la Municipalité.

Règlement sur l'utilisation du fonds communal pour le développement durable

Tous les projets soumis devront posséder les caractéristiques du développement durable, autrement dit contribuer à un environnement de qualité, à une économie responsable et à une société équitable. Le tout devra être régi par un règlement communal.

A titres d'exemples et sans aucune prétention d'exhaustivité, les projets pouvant bénéficier de soutien par le fonds pourraient relever des thèmes suivants:

- | | |
|--|-------------------------------------|
| - Mobilité douce et transports publics | - Energies renouvelables |
| - Biodiversité | - Gestion des ressources naturelles |
| - Logements durables et abordables | - Gestion des déchets |
| - Cohésion sociale | - Tourisme durable |
| - Initiatives citoyennes | - Economie locale |

En vue d'un développement harmonieux de notre commune, nous demandons à la Municipalité de présenter au Conseil communal un préavis municipal permettant de répondre aux enjeux actuels qui nous préoccupent toutes et tous.

Les motionnaires :


Sébastien Deriaz


Chantal Boyay


Ludovic Longchamp


Brenda Tuosto


Thomas McMullin

Motion Evelyne Perrin et Laetitia Jaccard Gaspar au nom du groupe Socialiste et Verts : "La rue Basse étouffe".

Constat

La constatation est flagrante : l'augmentation du trafic à la rue Basse est considérable. Les comptages du Trafic Journalier Moyen effectués par la DGMR en 2015 mettent en évidence le passage de 9'000 véhicules/jour. En tenant compte d'une augmentation annuelle moyenne du trafic d'environ 2 %, l'on peut donc s'attendre à un TJM de près de 10'000 véhicules en 2020.

La configuration de cette rue, artère principale de notre bourgade, ne permet plus d'absorber un tel trafic, tant au niveau de la sécurité des usagers piétons et cyclistes, du passage des transports publics, que des nuisances sonores subies par ses riverains. Et l'on sait aujourd'hui que le bruit a de nombreuses incidences néfastes sur la santé.

Les commerces souffrent également de ces mauvaises conditions. Nous constatons qu'ils ont du mal à maintenir leurs activités et nombre d'entre eux déplorent une désertification de la rue due au flux de trafic.

Pour un village certifié du label "Plus beau village de Suisse" il nous semble urgent de trouver des solutions pour modérer le trafic, augmenter la sécurité et assainir le bruit du trafic routier.

Stratégie globale de l'artère Tuileries-Grandson

Il paraît essentiel aux motionnaires d'avoir une vision globale de la modération du trafic sur l'ensemble de l'axe entrée des Tuileries côté Yverdon – Repuis. Bien que le projet de réaménagement du centre des Tuileries ait déjà passé le stade de l'étude et que les travaux d'aménagement de la porte d'entrée de Grandson soient sur le point de débiter, le réaménagement de la rue Basse doit faire partie d'un ensemble de mesures visant à limiter de manière optimale le trafic de transit sur cet axe.

Mesures possibles

A titre d'exemple, les mesures suivantes sont envisageables pour diminuer le trafic, augmenter la sécurité et réduire les nuisances sonores :

- modérer la vitesse par le passage au 30 km/heure : gain d'environ 1 à 2 dB
(Référence à la publication ATE "le 30 km/h dans les traversées de localité")
- limitation du trafic de transit par une sensibilisation des automobilistes à la nécessité d'emprunter l'autoroute par exemple.

- assainissement des nuisances sonores par des actions concrètes.

Les relevés 2010 du cadastre du bruit mettent en évidence un niveau sonore de 65 à 70 dB (A) dans la rue Basse, niveau nettement supérieur aux valeurs limites de 55 à 65 dB définies dans l'OPB (ordonnance sur la protection contre le bruit).

(Référence au document "Bruit du trafic routier - Assainissement /Références légales, constat et mesures de protection" Département de la sécurité et de l'environnement, avril 2017)

- pose d'un revêtement à faible indice de bruit; la mise en place d'un phonoabsorbant permet un gain moyen de 5 dB sur la charge sonore, ce qui correspond à une diminution du bruit de plus de 50%. Des subventions cantonales à hauteur de 25 à 30% sont disponibles pour les routes en traversée de localités.

(Référence : Brochure de la DGMR « Routes cantonales à l'horizon 2020 »)

- contrôle plus strict du trafic poids-lourds (150/jour selon comptage 2015).

Cette liste non-exhaustive de mesures pourrait être encore complétée par d'autres propositions qui entreront dans le cadre d'une réflexion globale sur le sujet.

D'autre part et pour rafraîchir les mémoires, un postulat demandant un plan de mobilité piétonne a été accepté par le conseil le 15 décembre 2016 et nous n'avons à ce jour toujours aucune idée de son développement. Les motionnaires souhaiteraient également connaître l'état actuel de cette étude.

Motion

Les soussignées, au nom du groupe Socialistes et Verts, demandent à la Municipalité de présenter des solutions concrètes aux points soulevés ci-dessus.

Grandson, le 24 avril 2019

Laetitia Jaccard

Evelyne Perrin



Au Conseil Communal de Grandson

Postulat « Pour un marché nocturne à Grandson »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers communaux.

Le traditionnel marché de Grandson, initié en son temps par M. Daniel Vout, n'attire plus la foule. Nous y trouvons en moyenne 3 commerçants et un public pour le moins clairsemé. Les habitudes de consommation et de vie ont certainement contribué à ce déclin. Mais rien n'est irréversible !

En effet, certains centres villes d'Europe, et plus proche de nous, du canton de Vaud, ont réussi à conserver un certain dynamisme, notamment en combinant des activités commerciales avec du divertissement. C'est pourquoi, dans le but de redonner vie à cet événement et de coller au mieux avec le mode de vie du XXIème siècle, nous demandons à la Municipalité d'étudier la possibilité d'organiser le marché du vendredi non plus le matin, mais en soirée, comme cela se fait à déjà Yvonand, et bientôt Yverdon.

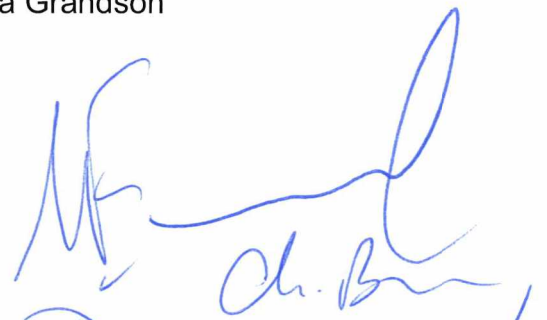
Consommer local et rencontrer les artisans étant des préoccupations de plus en plus importantes pour la population, nous pensons que ce remaniement aurait des effets bénéfiques. Yvonand et Yverdon tenant leurs marchés nocturnes le jeudi, conserver le nôtre vendredi semble tout indiqué. En outre, la possibilité de s'attarder durant la soirée représente un argument non négligeable.

Au vu de l'expérience positive de la commune d'Yvonand après seulement une année de test, nous pensons qu'un tel marché aurait toutes les chances de trouver son public dans notre commune. Nous invitons donc la Municipalité à étudier la possibilité de créer un marché hebdomadaire en soirée à Grandson


(Reymond)
Olivier Reymond

D. Ruit

A. Peno


Ch. B...
Paul Poppe
J. L. ...
F. Lagache



Grandson, le 25 avril 2019

Au Conseil Communal de Grandson

Postulat « Pour des jetons de présence en faveur du commerce local »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers communaux,

Comme vous le savez, le travail de Conseiller communal n'est pas rémunéré, mais seulement défrayé, à une hauteur de quelques centaines de francs par année, selon le nombre de séances auxquelles nous avons participé. Ainsi, en 2018, ce sont près de 14 000 CHF qui ont atterri dans nos poches.

Si la manière dont nous dépensons cet argent est du ressort de chacun, nous avons sans aucun doute la possibilité d'utiliser cette somme, ou au moins une partie de celle-ci, pour le bien de notre ville. En effet, certaines communes neuchâteloises et jurassiennes ont récemment pris la décision de rémunérer en partie leurs conseillers avec des bons valables dans les commerces locaux.

Si une telle mesure n'est pas directement transposable à Grandson, puisqu'il n'existe pas de bon « universel » valable dans tous les établissements dans notre localité, il est sans doute possible pour la commune d'émettre des « papiers-valeurs », que les commerçants se feraient ensuite rembourser auprès de l'administration en monnaie sonnante et trébuchante. La part des jetons de présence convertie en « bons » pourrait être fixe, progressive, ou même simplement être un montant unique pour chaque conseiller. Dans tous les cas, la part de « bons » ne devrait pas être trop importante, de manière à ne pas empiéter sur les finances et la liberté de chacun. Cette mesure permettra d'injecter quelques milliers de francs annuellement dans les commerces de notre bourg, démontrant ainsi notre attachement à ceux-ci tout en leur donnant un soutien effectif.

Nous invitons donc la Municipalité à étudier la possibilité de mettre en place un système permettant de convertir une partie des jetons des Conseillers communaux en « bons » valables dans les commerces de Grandson.


Olivier Reymond


Paul Piquard


Paul Piquard


Paul Piquard


Paul Piquard


Paul Piquard


Paul Piquard

Grandson, le 25 avril 2019


H. Langenhans